

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE KOEHLER  
DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE CANIVEAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du lundi 10 mai 2021, et jusqu'à la fin des travaux de réfection de caniveau, la circulation sera interdite rue Koehler, entre le n°1 et le n°3.

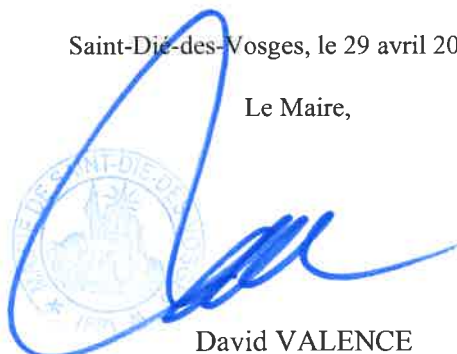
**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus par les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par les Services Techniques.

**Article 3** : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

**Article 4** : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 avril 2021

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence is written over a faint circular official seal of the City of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central figure and the text 'VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' around the perimeter.

David VALENCE